

SANTÉ, SOINS ET SOCIÉTÉ spécialité Management des Organisations Sanitaires et Médico-sociales (finalité professionnelle)

RNCP6826 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Sigle	MASTER — Master
Code(s) NSF	330, 331
Code(s) ROME	K1403, M1301, M1402
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Université de Rouen

<http://www.univ-rouen.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

- audit et diagnostic d'organisation ,
- pilotage stratégique et opérationnel,
- gestion de la performance,
- qualité,
- management d'équipe.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Compétences ou capacités attestées :

- La connaissance du contexte socio-économique et réglementaire, du dispositif institutionnel et des procédures dans le cadre duquel s'inscrit tout établissement de santé ou médicosocial ou autre organisation de santé,
- La capacité à identifier les ressources (en particulier humaines) impliquées dans les processus de soins et les coûts associés, à identifier les recettes correspondantes (Tarification A l'Activité(T2A), Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) et les activités de soins (Programme de Médicalisation des Systèmes d'Information (PMSI) et de prise en charge médicosociale (Groupe Iso-Ressources (GIR) des patients et des résidents, et à déterminer les résultats obtenus par ces activités, le cas échéant,
- La capacité à mettre en œuvre une procédure de certification, d'évaluation des pratiques professionnelles, d'accréditation, une démarche qualité, la gestion des risques au sein d'une organisation sanitaire ou médico-sociale : identifier les référentiels pertinents, évaluer la mise en œuvre, identifier les points d'appui et les freins, identifier et mettre en œuvre des solutions d'amélioration,
- La capacité à contribuer à l'élaboration de projets pluriannuels, à les négocier avec une Agence Régionale de Santé (ARS) en terme d'objectifs, de moyens et de calendrier, à piloter leur mise en œuvre et leur suivi,
- la capacité à encadrer des équipes dans les établissements.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Secteurs médico social et sanitaire.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Dans le secteur médico-social :

- directeur et directrice d'établissements médico-sociaux,
- responsable de la qualité, de l'organisation des soins,
- responsable de cellules qualité et gestionnaire des risques,
- chargé de mission au sein d'organismes de tutelle ou fédérations d'établissements,
- contrôleur de gestion en hôpitaux et cliniques,
- gestionnaire de pôles d'activité médicale,

Dans le secteur sanitaire :

- directeur et directrice d'établissements sanitaires privés,
- adjoint et adjointe de direction d'établissement sanitaire public ou privé,
- responsable qualité au sein d'établissement sanitaire.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible
Salaire médian (mensuel)	2 869 €
Familles professionnelles (FAP)	L4X80 — Techniciens des services administratifs · tension 4/5 (Élevée) L5X90 — Cadres administratifs, comptables et financiers (hors juristes) · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	14 173
Jugés difficiles à recruter	31 %
Emplois saisonniers	6 %
Familles professionnelles (FAP)	L4X80 — Techniciens des services administratifs L5X90 — Cadres administratifs, comptables et financiers (hors juristes) L6X90 — Cadres dirigeants des grandes entreprises de plus de 50 salariés

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE

équipe pédagogique

COMPOSITION DU JURY — VAE

conformément à la réglementation sur la VAE dans les établissements d'enseignement supérieur.

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/6826/>